



Droit et devoir succession

Par MickaelT

Bonjour,

Nous sommes 3 frères et l'un de mes frères est décédé récemment.

Mon frère vivant s'est rendu au domicile et est revenu avec des affaires qu'il garde chez lui. Aujourd'hui, je n'ai encore rien vu !

Je ne communique qu'avec notre mère et ce frère lui aurait dit que nous étions désignés héritiers à 50%.

Après 3 semaines, le cabinet du notaire m'a contacté pour avoir des infos. Je pense que c'est pour la création du dossier.

Mon frère vivant refuse de me transmettre les clés de la maison. Ma mère lui ayant parlé, la réponse qu'elle a obtenu est : "Il n'aura pas les clés, il peut faire venir les flics, il n'aura rien".

J'ai envoyé un mail au notaire afin de savoir s'il existait un inventaire ou s'il était possible d'en faire un. J'attends des nouvelles.

Donc aujourd'hui, je n'ai pas accès à la maison, mon frère se sert et je crains qu'il y retourne pour récupérer autre chose, voir même qu'il vide la maison.

Aujourd'hui, je ne sais donc rien et je ne vois rien !

J'imagine qu'un inventaire s'il en est fait un, ne servira pas à grand chose.

J'ai l'impression que mon frère vivant s'octroie tous les droits et agisse comme unique héritier, pensant qu'une fois tout chez lui, personne ne pourra lui réclamer quoique ce soit.

J'attends aussi des nouvelles sur les démarches auprès des organismes. Car je crains aussi l'arnaque auprès de la Sécu, pour le capital-décès et que mon frère se déclare seul héritier pour toucher l'argent...

Bref, cette situation commence à être insoutenable à attendre.

Quels sont les recours possibles ?

Que puis-je mettre en oeuvre pour que les volontés de mon frère défunt soient respectées ?

Merci d'avance pour vos conseils.

Par ESP

Bonsoir et bienvenue

La mise sous scellés serait éventuellement une solution. Elle intervient après l'obtention d'une décision du juge. L'huissier de justice peut alors, muni de l'autorisation du juge, venir sur les lieux pour apposer les scellés au moyen de sceaux.

Voyez un avocat.